



Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le - 9 DEC. 2025
ID : 030-213002066-20251202-2025120201-DE

DÉLIBÉRATION N°2025/12/01 DU CONSEIL MUNICIPAL DE POULX

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE MEMBRES PRÉSENTS : 18

NOMBRE DE MEMBRES ABSENTS : 09

NOMBRE DE PROCURATIONS : 05

DATE DE CONVOCATION ET D'AFFICHAGE : Mercredi 26 Novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le deux décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Poulx, régulièrement convoqué s'est réuni, en nombre prescrit par la loi dans la salle des mariages, sous la présidence de Madame COMPEYRON Sylvie, Maire.

Présents outre Madame le Maire : SAUGUES Joël, BRAGUIER Angélique, POUSSIN Christian, GALLOIS Nho, GUIHERMET Christian, MALLIER Ève, VAN TIEGHEM Philippe, MEINEL Sylvie, DUMAS Élisabeth, FERRER Jean-René, DARY Jean-Luc, LAUTIER Lisbeth, AUDIBERT Valérie, BALAGUET Aline, VIVIET Gilbert, BUNOZ Jean-Antoine, GAUTHIER Bruno.

Procurations : FONTANA Véronique à VAN TIEGHEM Philippe ; QUITTARD Patrice à COMPEYRON Sylvie, JOUBINAUX Laurent à GUIHERMET Christian, LEFORT Éric à BUNOZ Jean-Antoine, PINTOR Alain à VIVIET Gilbert

Secrétaire de séance : AUDIBERT Valérie

OBJET : APPROBATION DE LA RÉVISION DU PLU DE POULX

RAPPORTEUR : Joël SAUGUES

EXPOSÉ

Le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Poulx a fait l'objet d'une enquête publique du 1^{er} septembre 2025 au 3 octobre 2025.

Il a reçu l'assentiment des Personnes Publiques Associées ainsi qu'un avis favorable du Commissaire enquêteur au sein de son avis en date du 20 octobre 2025.

Le projet de PLU de Poulx arrêté devra toutefois faire l'objet d'adaptations mineures dans le cadre de son approbation.

PROPOSITION :

Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L153-21 à L153-26 et R123-20 à R123-22,

Vu la délibération 2021/04/15/06 du conseil municipal de Poulx le 15 avril 2021 prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et définissant les modalités de la concertation,

Vu le débat et la délibération 2023/04/25/02 du conseil municipal de Poulx le 25 avril 2023 validant les objectifs du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD),

Vu la délibération 2025/04/08/04 02 du conseil municipal de Poulx le 8 avril 2025 tirant le bilan de la concertation du Plan Local d'Urbanisme,

Vu la délibération 2025/04/08/05 du conseil municipal de Poulx le 8 avril 2025 arrêtant le projet de Plan Local d'Urbanisme,

Vu les avis émis par les Personnes Publiques Associées et consultées suite à la transmission du projet de PLU arrêté,



Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le – **9 DEC. 2025**
ID : 030-213002066-20251202-2025120201-DE

Vu la demande de désignation d'un commissaire enquêteur pour l'enquête publique sur le projet de PLU formulée par la commune de Poulx en date du 19 Juin 2025,

Vu la décision du Tribunal Administratif N°E25000073/30 du 19 Juin 2025 désignant Monsieur Yves FLORAND, officier de la Marine Nationale à la retraite, en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique relative à la révision du PLU de Poulx,

Vu l'arrêté du Maire n° 2025/0116-URB du 11/08/2025 soumettant à enquête publique le projet de PLU de Poulx du lundi 1^{er} septembre 2025 au vendredi 3 octobre 2025,

Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur rendus le 20 octobre 2025 portant un avis favorable sur le projet de PLU,

Considérant que les avis des Personnes Publiques Associées et consultées ainsi que les remarques issues de l'enquête publique ont nécessité des adaptations mineures de PLU de Poulx et ne remettent pas en cause l'économie générale du document,

Considérant que la synthèse de ces adaptations mineures est annexée à la présente délibération sous la forme de tableau,

Considérant que le dossier de PLU de Poulx tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé conformément aux articles susvisés du Code de l'Urbanisme,

Considérant l'avis émis par le pré conseil le 18 Novembre 2025,

Il est proposé au conseil municipal :

- D'APPROUVER le PLU de Poulx tel qu'il est annexé à la présente délibération, en tenant compte des modifications effectuées suite à l'avis des PPA et à l'enquête publique,
- D'AFFIRMER que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois. Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département,
- DE CONFIRMER que le dossier de PLU approuvé est tenu à la disposition du public à la mairie de Poulx aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi que sur le site internet de la commune.

DÉCISION

Le conseil municipal, entendu l'exposé et après en avoir délibéré, APPROUVE à l'unanimité la proposition susmentionnée.

Le Maire,
Sylvie COMPEYRON

